

# Règlement Découverte Trial Educatif

## Découverte Trial Educatif (DTE)

**PREAMBULE** : La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants et des officiels constituent les objectifs prioritaires de ces journées.

Les activités peuvent s'organiser sur des zones de trial dont les dénivellations, variations de pentes, changements de direction et obstacles sont utilisés comme situations pédagogiques délimitées et validées par l'éducateur en charge de la séance, le temps de sa présence.

### ART. 1 – DEFINITION

### ART. 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

#### 2.1 – Participants

### ART. 3 – CARACTERISTIQUES DE LA DECOUVERTE TRIAL EDUCATIF

### ART. 4 – PARCOURS

### ART. 5 – ORGANISATION

### ART. 6 – CALENDRIER

### ART. 7 – EVALUATION

### ART. 8 – RECOMPENSES

### ART. 9 – OFFICIELS ET ENCADREMENT

### ART. 1 – DEFINITION

La F.F.M. organise des journées de Découverte Trial Educatif (DTE) en quatre catégories définies dans l'Article 3. Ces journées sont ouvertes aux détenteurs d'une licence annuelle compétition, entraînement (**ETR, NET**) ou de la licence découverte sportive LJD (jusqu'à 11ans).

### ART. 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

#### 2.1 – Participants

A leur arrivée sur le lieu de l'événement, les participants engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de leur **licence valable pour l'événement**.

Pour les licences à la journée, le participant doit présenter un **certificat médical type FFM (téléchargeable sur le site <http://www.ffmoto.org/>) daté de moins d'un an**.

Les engagements, dont le montant des droits est de **20 €**, sont payables uniquement par chèque à l'ordre du club organisateur. Le règlement de ces droits doit être joint au bulletin d'engagement.

### UNIQUEMENT POUR LA RENCONTRE NATIONALE :

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site [www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org).

Les engagements doivent être envoyés à Philippe LE PIT (e-mail : [philippe.le.pit@gmail.com](mailto:philippe.le.pit@gmail.com) – Tél. 06.82.43.65.01). A réception de l'engagement complet, Philippe LE PIT enverra une confirmation d'inscription par mail ou sms.

En cas de refus d'engagement, le participant en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve auprès de Philippe LE PIT (e-mail : [philippe.le.pit@gmail.com](mailto:philippe.le.pit@gmail.com) – Tél. 06.82.43.65.01).

Si cette journée de Découverte de l'activité Trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les participants ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au participant qui prévient de son forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'événement.

### ART. 3 – CONDITIONS D'ACCES AUX JOURNEES DECOUVERTE TRIAL EDUCATIF

CATEGORIES	MACHINES AUTORISEES	AGE	COULEUR DES FLECHES
TrE 1	Cylindrée maxi 125cc ou motos électriques (11kW maxi)	12 ans révolus à 15 ans dans l'année	Bleues
TrE2	Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi	7 ans révolus à 12 ans dans l'année	Vertes
TrE3	Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi	6 ans révolus à 10 ans dans l'année	Jaunes
TrE4	Motos électriques 20 pouces maxi, 5888W	6 ans à 8 ans dans l'année	Noires

Les quatre catégories roulent dans des zones situées à proximité du départ.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels du contrôle et à l'éducateur. L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour "assurer" le jeune participant à un point précis de la zone et après acceptation du commissaire ou de l'éducateur.

Le couloir extérieur réservé aux organisateurs, officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'événements.

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué (NF ou normes européennes) sans altération apparente ou déformation. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Les participants doivent porter un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon, des gants en matière résistante, des bottes ou chaussures fermées et chaussettes montantes.

**Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer le participant.**

### ART. 4 – PARCOURS

Les journées Découverte Trial Educatif se déroulent sur 3 tours de 6 zones rassemblées sur un parcours adapté ne dépassant pas 1 km de long.

Deux de ces 6 zones doivent être de niveau supérieur pour chaque catégorie.

### ART. 5 – ORGANISATION

9h00 Contrôle administratif puis Contrôle Technique et questionnaire sur mécanique  
9h30 Echauffement – entraînement  
10h00 Evaluation pratique, détermination des niveaux des participants et constitution des groupes  
10h30 Séance pratique  
12h30 Pause  
13h30 Questionnaires Règlement et Sécurité  
14h00 Séance pratique  
16h00 Fin des activités

16h30 Affichage des notes

17h00 Remise des diplômes et récompenses

L'évaluation pratique consiste - pour ceux qui ne savent pas dans quelle catégorie rouler – à se jauger dans une zone test, afin de permettre aux participants de juger le niveau des catégories et de choisir celle qui lui convient le mieux, avec l'aide de l'éducateur.

Pour les questionnaires Mécanique, Règlement et Sécurité, les participants recevront avec leur confirmation d'engagement, une liste de questions (portant sur les 3 items) qu'ils pourront apprendre. Certaines seront tirées au sort le matin de l'épreuve pour constituer le questionnaire.

#### **ART. 6 – CALENDRIER**

17 mars : Grasse (06)

22 avril : La Bresse (88)

20 mai : Caisnes (60)

10 juin : Chalonnnes (49)

16 juin : Bagnols/Cèze (30)

1<sup>er</sup> juillet : Marsangy (89)

16 septembre : Allasac (19)

**Rencontre Nationale : 21 octobre : Quinssaines (03)**

#### **ART. 7 – EVALUATIONS**

Quatre critères sont pris en compte pour définir les évaluations :

**1 : aptitude au pilotage** : les points attribués correspondent à la moyenne des points figurant sur la fiche de pointage.

**2 : connaissances du règlement** : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le règlement du trial et du code sportif de la FFM.

**3 : connaissances sécurité** : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur les règles et les équipements obligatoires de sécurité en trial.

**4 : connaissances de sa moto (mécanique et contrôle technique)** : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le fonctionnement, les réglages et les contrôles à effectuer sur sa moto.

#### **ART. 8 – RECOMPENSES**

Un classement club et individuel pourra être établi à la suite de cette journée conformément aux dispositions prises dans l'article 2 des RTS Activités Educatives.

**Des lots seront à gagner.**

**Tous les possesseurs d'une moto de la marque OSET, prenant part à au moins 2 journées « Découverte Trial Educatif » dans une des 4 catégories (dont la finale) pourront participer au Challenge OSET. Un prix sera décerné au 1<sup>er</sup> de chaque catégorie.**

#### **ART. 9 – OFFICIELS ET ENCADREMENT**

Un éducateur breveté d'Etat (BE) est obligatoire sur cette journée. Les frais de l'éducateur principal sont pris en charge par le club à 100%.